

Délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'enfouissement de l'énergie électrique et réseaux secs - Conventions avec le SYDED

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Par délibération du 14 septembre 2004, le Conseil Municipal a validé les modifications des statuts du SYDED.

Elles portent principalement sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le syndicat départemental pour les travaux réalisés sur le réseau de la distribution publique d'électricité et en cas de contiguïté, la maîtrise d'ouvrage sur l'enfouissement des réseaux de télécommunication, de vidéo et d'éclairage public.

Pour l'année 2005, le programme d'enfouissement de l'énergie électrique et réseaux secs porte sur :

	Montant total TTC	Part SYDED	Part Ville
Le quartier Saint-Jean	53 431 €	23 444 €	29 987 €
La Porte Taillée (1 ^{ère} tranche)	5 119 €	2 783 €	2 336 €
Rue des Cras / Rue des Pâquerettes	169 555 €	66 066 €	103 489 €
Le Carrefour Henri Baigue	104 867 €	35 256 €	69 611 €

Après avis favorable de la Commission Voirie Urbanisme et les crédits étant disponibles au budget primitif 2005, le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter le SYDED pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux ainsi que ses annexes «prévisionnelle» et «définitive» et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. le Maire, Mme CHAUVET, M. ROY, M. DAHOUI, Mme BRANGET, M. FUSTER, M. BOURQUE, M. LIME, M. GENDRAUD, Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.